

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 26 novembre 2024, à compter de 18h00, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:

Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

L'avis de convocation a été notifié au membre du conseil qui n'était pas présent à l'ouverture de la séance.

2024-11-399

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Fin d'emploi de l'employé no 32-0015
4. Abrogation de la résolution 2024-11-388 – Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2024-11-400

FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NO 32-0015

CONSIDÉRANT les faits graves portés à l'attention des membres du conseil aux fins d'analyse et enquête concernant une personne à l'emploi de la Municipalité de Ferme-Neuve dont tous les membres du conseil connaissent l'identité, mais qui n'est pas opportun de la nommer dans la présente résolution vu le caractère public de celle-ci;

CONSIDÉRANT le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux que l'employé no 32-0015 a pris connaissance et a signé;

CONSIDÉRANT le grief #191124 reçu en lien avec cette affaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mette fin à l'emploi de l'employé no 32-0015 à compter du 26 novembre 2024.

QUE le conseil municipal mandate Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, afin d'informer cette personne de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-11-401

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-11-388 - EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 2024-11-388 adoptée le 11 novembre 2024 par le conseil municipal relativement à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE cette résolution abroge la résolution 2024-11-388.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2024-11-402

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 26 novembre 2024 soit levée. Il est 18h08.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse